



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Théâtre, Audiovisuel et Cirque

Haute École libre de Bruxelles (HELB)
– Ilya Prigogine

Sophie GRUNFELDER
Patric JEAN
Thomas VAN DEURSEN

11 janvier 2023

Table des matières

Théâtre, Audiovisuel et Cirque : Haute École libre de Bruxelles – Ilya Prigogine	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Critère A.....	7
Critère B.....	9
Critère C.....	11
Conclusion	13
Droit de réponse de l'établissement.....	14

Théâtre, Audiovisuel et Cirque : Haute École libre de Bruxelles – Ilya Prigogine

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue des cursus « Théâtre, Audiovisuel et Cirque ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2016-2017.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, en ligne du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19, le 16 décembre 2021 pour la Haute École libre de Bruxelles – Ilya Prigogine. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenu le comité après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Techniques de l'image, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016-2017 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité d'évaluation continue tient à remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant·e·s qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Les étudiant·e·s interrogé·e·s n'ont connu d'autres situations que celle de crise générée par la pandémie de covid-19.

Composition du comité¹

- Sophie Grünfelder, experte en gestion de la qualité
- Patric Jean, expert de la profession
- Thomas Van Deursen, expert étudiant

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Libre de Bruxelles (HELB) - Ilya Prigogine appartient au réseau libre à caractère non confessionnel. Elle a été constituée en 1996 par la fusion de cinq institutions lors de la création des hautes écoles : l'École d'Infirmiers et Accoucheuses annexée à l'Université libre de Bruxelles, l'Institut Libre d'Enseignement Supérieur Économique et Paramédical de Bruxelles, l'Institut Supérieur pour les Carrières Auxiliaires de la Médecine, l'Institut Supérieur des Sciences Humaines Appliquées - École Ouvrière Supérieure et l'Institut de Radioélectricité et de Cinématographie.

La HELB - Prigogine est présente sur trois sites :

- le campus Erasme, à Anderlecht, qui accueille les départements « Social » (qui offre les bacheliers Assistant.e social.e et Écologie sociale) et « Santé » (bacheliers en Ergothérapie, Podologie, Sage-femme, Soins infirmiers, Hygiéniste bucco-dentaire, Orthoptie et les masters en Kinésithérapie et en Sciences infirmières) et ainsi que les formations de l'Institut supérieur de promotion sociale Prigogine ;
- le campus de la Plaine, à Ixelles, où se trouvent le département « Technologies et Économie » qui offre les bacheliers en Informatique de gestion, Électronique appliquée et le master en Cybersécurité) ainsi que l'administration centrale de la Haute École ;
- le campus Reyers, sur le site de la Radio-Télévision belge francophone (RTBF), à Schaerbeek, pour le département « Communication et Médias audiovisuels », qui offre, outre le bachelier en Relations publiques, le bachelier en Techniques de l'image faisant ici l'objet de la présente évaluation continue.

Unique bachelier offert par une haute école dans le *cluster* de la présente évaluation continue « Théâtre, Audiovisuel, Cirque », le bachelier en Techniques de l'image présente des caractéristiques propres à cette forme d'enseignement, professionnalisante, par exemple en termes de financement, de possibilités de poursuite d'études (ou passerelles). L'inscription de ce bachelier en haute école induit également la règle générale, pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un accès libre à un premier cycle d'études moyennant la détention d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). À noter également que le bachelier en Techniques de l'image propose deux orientations : Techniques de la cinématographie et Techniques de la photographie.

Pour l'année de référence 2019-2020, la HELB-Prigogine accueillait 321 d'étudiant.e-s (66 dans le bachelier Techniques de l'image (66% d'hommes et 34% de femmes), pour 2.258 d'étudiant.e-s dans les formations de type court offertes par la Haute École (34% d'hommes et 66% de femmes)².

² Source statistique : base de données Saturn, année de référence 2019-2020.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La HELB-Prigogine a été visitée virtuellement par le comité des expert.es le 16 décembre 2021 dans le cadre d'une évaluation continue portant sur le bachelier en Techniques de l'image, qui fait suite à l'évaluation initiale de la formation en 2016-2017.

Le dossier d'avancement mentionne plusieurs éléments de contexte que le comité prend en compte dans l'analyse de l'avancée du plan d'action et de la démarche d'amélioration continue du programme.

Au niveau des évolutions de contexte, se sont opérés, depuis l'évaluation initiale :

- un changement de direction en 2019 (direction qui supervise désormais, outre le département « Communication et Médias audiovisuels » duquel relève le bachelier en Techniques de l'image, le département « Technologies et Économie »,
- deux changements de responsables de la coordination qualité institutionnelle (le premier changement étant intervenu en 2018, le second peu de temps avant la visite d'évaluation continue),
- l'entrée en fonction d'une nouvelle coordonnatrice qualité pour le programme évalué, en septembre 2020.

De 2014-2015 à 2020-2021, le personnel d'encadrement (comprenant le personnel enseignant (hors enseignants invités), administratif, technique et direction) est passé de 29 à 31 équivalents temps plein.

Il est à noter qu'un important problème relatif aux locaux de la Haute École devrait trouver une solution lors d'un déménagement vers un nouveau bâtiment en construction sur le site « Médiacité » appelé à réunir un certain nombre d'opérateurs audiovisuels, dont la RTBF. Néanmoins, le déménagement est prévu dans cinq ans (plus retards éventuels), ce qui nécessite la mise en place de stratégies sur ce moyen terme dépassant la durée de formation des étudiant-e-s. Concevoir le déménagement fait d'ailleurs partie des chantiers prioritaires identifiés par la Haute École.

Le comité souligne également l'évolution positive du taux de réussite qui résulte de l'aide à la réussite mise en place depuis 2018. Cette avancée au service de tou·te·s les étudiant-e-s, notamment les plus en difficultés, reste une priorité pour les enseignant-e-s, d'autant plus forte dans le contexte d'augmentation des effectifs mentionnés ci-dessous.

En effet, le problème du nombre d'étudiant-e-s par rapport aux moyens disponibles de la Haute École ne trouve aujourd'hui aucune solution, ce qui signifie que la question mérite d'être reposée autrement. En effet, le cadre légal de la Haute École ne permet pas d'organiser un concours d'entrée et la direction ne souhaite pas, pour des raisons de valeurs, changer cet état de fait. D'autre part, la direction fait part au comité d'évaluation continue que, même dans de nouveaux locaux plus vastes, la dotation financière de la Haute École ne permet pas de répondre à la hausse considérable du nombre d'étudiant-e-s (une hausse de 7% en Techniques de l'image du nombre d'étudiant-e-s de la section par rapport aux nombre d'étudiant-e-s de la Haute École, de 2014-2015 à 2019³), en termes de matériel disponible notamment. Le dossier d'avancement proposé par l'établissement mentionne ainsi une carence en matériel et en locaux équipés due à l'augmentation exponentielle des étudiant-e-s

³ Source statistique : établissement, via son dossier d'avancement pour le bachelier évalué

et à la planification du nouveau programme⁴ (par exemple, les tournages des films de fin d'études). Les équipes rencontrées se disent engagées à vouloir maintenir la qualité offerte à tou·te·s et qu'un statu quo pourrait avoir une conséquence défavorable sur qualité de l'enseignement.

Un dernier élément de contexte est la crise sanitaire liée au covid-19 qui a nécessité des adaptations auxquelles ont dû faire face les équipes en termes de fonctionnement et de dispositifs pédagogiques (enseignement à distance, exercices pratiques repensés, suivi de la démarche d'amélioration continue, par exemple).

⁴ Nouveau programme dont la mise en œuvre des changements a été prévue de façon progressive dès 2020-2021 pour la BAC 1, dès 2021-2022 pour la BAC 2 ; dès 2022-2023 pour la BAC 3

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le comité observe, grâce au dossier d'avancement, que la Haute École a eu une démarche de concertation favorable. En effet, un plan stratégique « qualité » institutionnel et transversal a été finalisé en octobre 2019 : les plans d'actions de tous les cursus ont été pris en compte et se déclinent désormais dans ce plan stratégique qualité global.
2. À la suite du bilan posé dans le dossier d'avancement, le comité note que le département Techniques de l'image a suivi les recommandations du comité de l'évaluation initiale, dans la formalisation de son système qualité notamment dans la concertation avec les parties prenantes internes et externes (rencontres avec les ancien·ne·s et professionnel·le·s, évaluations des enseignements, focus groupes avec les étudiant·e·s). La volonté d'un suivi régulier, bien que freinée par la situation sanitaire depuis mars 2020, est bien ancrée dans l'équipe pédagogique.
3. La démarche pédagogique de certaines activités d'apprentissage pratiques du bachelier en Techniques de l'image dans l'orientation cinématographie s'appuie sur une pédagogie par projet qui permet d'être au plus près des étudiant·e·s et qui est appréciée de ces dernier·ère·s : un bachelier qui prépare aux pratiques du terrain. Cependant, cette modalité d'enseignement peut générer chez certain·e·s étudiant·e·s l'impression de répétitions.
4. Le comité d'évaluation continue constate qu'il n'existe actuellement pas de consultation systématique et anonyme des étudiant·e·s à propos des cours et du respect des fiches d'enseignement. Les étudiant·e·s se montrent pourtant demandeur·se·s d'une telle démarche, tout comme certain·e·s enseignant·e·s ayant déjà intégré cette pratique de façon plus ou moins formelle.
5. Le comité félicite l'engagement de la HELB à former des citoyen·ne·s autonomes et responsables en matière de développement durable. Ainsi, il a été noté que dans cette volonté de Haute École verte, les APACH asbl ont acheté en 2017, à l'initiative des étudiant·e·s, un stock de gobelets réutilisables en plastique recyclé pour éviter, sur les exercices et tournages, l'usage de gobelets jetables en plastique. De plus, dès 2019, les étudiant·e·s de BAC 3 ont soumis à la direction un projet de régie durable qui a été accepté. Un investissement en vaisselle en dur a été fait. Par ailleurs, une enseignante de BAC 1 a pris en charge la question des tournages éco-responsables et a organisé, avec *Screen Brussels*, une conférence de sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire dans le cadre des tournages.
6. En lien avec les constats notés par le comité en introduction quant à l'augmentation de la population étudiante, il est constaté que le personnel dédié au prêt de matériel

(permanence, accueil et entretien du matériel) est devenu insuffisant par rapport aux demandes croissantes des étudiant·e·s et des enseignant·e·s.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande de poursuivre le processus de concertation entre les enseignant·e·s afin de renforcer l'articulation entre les différents cours et leurs contenus.
2. Le comité propose au département Technologies de l'Image de la HELB de mettre en place rapidement une évaluation anonyme, formalisée et systématique de chaque cours par les étudiant·e·s. Des solutions en ligne existent qui peuvent, à coût faible ou nul, permettre au département Techniques de l'image de la HELB de monitorer efficacement dans le temps la qualité des enseignements et l'adéquation avec les fiches de cours. Par ailleurs, cela permettrait un *feed-back* entre les étudiant·e·s et les enseignant·e·s pour réguler les pratiques marginales.
3. Dans la poursuite des actions engagées, le comité recommande d'intensifier les mesures en faveur du développement durable. Le calcul du bilan carbone des tournages pourrait être ajouté aux éléments enseignés, et des partenariats avec des associations ad hoc, en Belgique et en Europe, pourraient être noués. Dans un futur proche, l'ajout de cette dimension comme condition d'obtention de financement pourrait être un point très important du savoir-faire des jeunes professionnel·le·s que sont les étudiant·e·s. Le comité se réjouit néanmoins que la question du développement durable soit centrale dans la conception de la future nouvelle implantation de la HELB sur le site Médiacité.
4. Le comité recommande d'allouer plus de moyens humains à la gestion du prêt matériel ciné pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s et la nécessité de préserver un matériel coûteux et précieux pour le travail des étudiant·e·s et des enseignant·e·s.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le comité d'évaluation continue observe qu'il existe actuellement un coordinateur·trice par année (bloc 1/2/3) pour l'orientation ciné. Le comité analyse que ce fonctionnement ne permet pas une assez bonne concertation entre les coordinateur·trice·s de chaque année d'une part et qu'elle laisse vacante la place d'une coordination de cursus d'autre part. Un coordinateur pour la photographie intervient comme référent de section pour l'orientation photo.
2. Le comité a entendu la satisfaction des étudiant·e·s d'avoir intégré une école de la pratique. Cependant, il a été observé que certaines pratiques directement professionnalisantes (assistant·e monteur·euse, régie pratique, assistant·e caméra) pourraient être renforcées.
3. Le comité note que les fiches de cours sont diversement présentées en début de chaque unité d'enseignement. Si certain·e·s enseignant·e·s font un travail d'explicitation régulier, clair et ouvert à l'explication complémentaire, certain·e·s autres enseignant·e·s ne prennent pas ce temps. De plus, les attendus et les grilles d'évaluation ne sont pas systématiquement présentés aux étudiant·e·s. Malgré que les fiches descriptives des unités d'enseignement (DUE) soient accessibles sur le site de la HELB ainsi que présentées et validées lors des conseils de département dans lesquels siègent nécessairement, tel que prévu par le décret paysage, des délégué·e·s étudiant·e·s, le comité constate que pour certain·e·s étudiant·e·s le contenu des activités d'apprentissage et des modalités d'évaluation restent flous.
4. Le comité souligne l'évolution positive depuis l'évaluation initiale du bachelier en Techniques de l'image de la HELB pour son ouverture sur l'extérieur et la mise en place de partenariats culturels forts. Sont au crédit du bachelier les points forts suivants :
 - l'association APACH pour les liens tissés avec le monde professionnel pour les nouveaux diplômé·e·s,
 - la fête du cinéma, permettant de mettre en évidence les travaux des étudiant·e·s,
 - les partenariats avec des festivals cinématographiques afin de faire connaître et de diffuser les travaux des étudiant·e·s.
5. Le comité salue également la mise en place de facilitateurs pédagogiques tournés vers une équité de réussite des bénéficiaires du cursus. À cet effet trois points ont été relevés comme pertinents et ayant vocation à être poursuivis :
 - les journées pédagogiques,
 - les examens à blanc,

- la formations pédagogique (CAPAES) des enseignant·e·s.
6. La présence active d'une assistante sociale a été perçue par le comité comme bénéfique pour le bien-être des étudiant·e·s, notamment les plus fragiles. Ce travail performant, à la fois au service de la prévention des situations à risque mais aussi en remédiation des situations nécessitant une prise en charge, doit être positivement souligné.
 7. Le comité a entendu que le nouveau programme (consistant notamment en un choix d'orientation intervenant plus tôt dans le cursus) permet une meilleure ventilation des activités, plus de temps pour les exercices pratiques et une meilleure répartition de certaines activités entre les options mais il semble que subsiste un problème d'équilibre entre les trois années. En effet, selon certain·e·s étudiant·e·s, la troisième année apparaît comme étant trop légère par rapport au reste du programme. Le comité analyse que ce déséquilibre est défavorable aux apprentissages sereins des étudiant·e·s. Une vue d'ensemble sur la cohérence du programme, apportée par une coordination du cursus, pourrait ici aussi s'avérer nécessaire.
 8. Le comité observe que les projets de recherche appliquée sont encore à définir postérieurement aux études professionnalisantes. La stratégie de recherche n'a pas encore été développée à ce jour.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande la mise en place d'un·e coordinateur·trice de section dès le 1^{er} quadrimestre du bloc 1 et jusqu'à la fin du bloc 3, qui pourrait, grâce à une connaissance accrue du cursus, s'assurer d'une cohérence des enseignements, éviter les redondances, veiller à l'équilibre de la charge étudiante au fil des différents blocs, gérer le suivi dans les parcours et faire une veille technique et théorique.
2. Le comité recommande que, pour chaque cours et pratique, les enseignant·e·s définissent systématiquement en début de séquence les contenus, les attendus, et les grilles d'évaluation afin de les communiquer aux étudiant·e·s.
3. Afin de favoriser l'équité des chances de tou·te·s les étudiant·e·s, le comité recommande de revoir l'équilibre du programme entre les trois années (la 3^e étant perçue comme trop légère par certains étudiant·e·s.). En effet, la fatigabilité de certain·e·s étudiant·e·s peut devenir un frein à leur réussite : une répartition harmonieuse de la charge de travail serait à même de les aider à réussir.
4. Le comité recommande que le département Techniques de l'image de la HELB clarifie collectivement et à moyen terme sa stratégie de recherche, en vue que les projets menés dans ce cadre nourrissent les activités d'apprentissage du bachelier et participent à l'actualisation du programme.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le comité observe que des dysfonctionnements ont eu lieu concernant des comportements inappropriés (en matière de sexisme et discrimination sur base du genre). Ces événements ont eu un impact sur les victimes tout d'abord, la communauté estudiantine et l'ambiance globale au sein du département qui est décrit par certain·e·s comme n'étant plus un endroit serein et sécurisé pour certaines étudiantes. Malgré la mise en place par la section ciné d'une politique de recrutement égalitaire depuis de nombreuses années et la quasi-parité de genre chez les enseignant·e·s qui en découle, malgré diverses journées pédagogiques consacrées aux discriminations et malgré la mise en place depuis le début de l'année académique d'un service spécifique dédié à la lutte contre le harcèlement (Cash.e⁵), il en résulte un risque d'abord et surtout pour les étudiant·e·s victimes directement ou indirectement (suite à un sentiment d'insécurité) et accessoirement pour la réputation de l'école.
2. Le comité observe que l'absence d'un concours à l'entrée (en vertu d'une obligation légale) permet d'accueillir toutes les diversités au sein de l'établissement. Le comité analyse que par cette façon, tou·te·s les étudiant·e·s, quelle que soit leur origine socio-professionnelle, nationalité, orientation... ont une équité de droit d'accès à la formation.

RECOMMANDATIONS

1. Afin de poursuivre et renforcer les actions liées à la lutte contre les discriminations sur base de genre, le comité propose :
 - de donner une formation obligatoire pour tous les personnels (direction, staff, enseignant·e·s) en matière de sexisme et comportements inappropriés,
 - de mieux communiquer autour des systèmes de signalement des comportements inappropriés mis en place au sein de l'établissement,
 - de désigner des personnes de confiance (sur base volontaire avec assentiment des délégué·e·s étudiant·e·s) qui suivront une formation (deux jours),
 - d'intégrer les questions de sexisme, homophobie, comportements inappropriés dans tous les sondages systématiques des étudiant·e·s (à organiser),

⁵ <https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-et-soutien-dans-les-risques-de-harcelement-cash-e>

- de faire établir par les étudiant·e·s et enseignant·e·s une charte de l'égalité de la HELB section Techniques de l'image et la communiquer publiquement (affiches, etc.),
 - d'instituer (avec les étudiant·e·s et enseignant·e·s) un code de conduite pour tout·e enseignant·e (même à court terme) à propos notamment des comportements inappropriés, sexisme, homophobie, etc.
 - d'aborder tout problème de comportement inapproprié même léger en Conseil de département et lors des réunions pédagogiques,
 - d'assurer l'intégration (la routinisation) de la culture qualité dans les pratiques et la redevabilité de l'institution (procédures, outils, engagement des parties prenantes).
2. Le comité recommande que le bachelier en Techniques de l'image de la HELB puisse valoriser la diversité apportée par le recrutement étudiant de grande ouverture (nationales, sociales...) à l'intérieur même de la pédagogie et des sujets abordés.
 3. Le comité suggère de systématiser la mesure du taux d'insertion professionnelle des diplômé·e·s afin d'en tirer des enseignements pour le programme et les orientations.
 4. Le comité propose de vérifier l'utilité et l'usage réalisé de la formation continue apporté aux enseignant·e·s.

Conclusion

Le comité estime que l'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés. Les évolutions apportées par l'établissement contribuent à la dynamique d'amélioration du programme. Il est d'avis, sur base des documents reçus et des rencontres lors de la visite, que la culture qualité de l'établissement s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes.

La section doit poursuivre ses efforts en matière de lutte contre le sexisme et les discriminations sur base du genre afin que les dysfonctionnements signalés n'aient plus lieu.

La question de l'absence de numerus clausus (ou de concours d'entrée) dans une enveloppe budgétaire limitée reste, elle, également entière et demande, aux yeux du comité, une nouvelle réflexion.

La volonté d'amélioration continue de l'établissement et l'engagement collectif des parties prenantes permettent tous les espoirs. À cet égard, le comité évoque enfin l'importance de prioriser les objectifs afin d'éviter d'être individuellement ou collectivement submergés et d'assurer au mieux la conduite des différents projets choisis.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Théâtre Audiovisuel Cirque
2021-2022

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Le préliminaire d'évaluation continue de la Haute École libre (HELB) Ilya –Prigogine, pour le cluster « Théâtre, Audiovisuel, Cirque » qui nous est parvenu le 9 septembre 2022 appelle divers constats et remarques.

1. Bien que consacré à l'évaluation de deux cursus distincts (ciné et photo) tant en ce qui concerne l'architecture de formation qu'au niveau composition du corps professoral, le rapport fait l'impasse sur le cursus photo et cela malgré qu'il ait été représenté lors de la visite par deux enseignants et trois étudiant.e.s.¹ La seule mention de la section photo, outre la mention de son existence en introduction (p.4) est par ailleurs erronée (p.8)². Le rapport, suivi d'une évaluation précédente, est dès lors incomplet
2. Si le contexte sanitaire est bien mentionné en introduction du rapport (p.6) comme ayant « nécessité des adaptations auxquelles ont dû faire face les équipes en termes de fonctionnement et de dispositifs pédagogiques » il importe de relever que l'échantillon des étudiants interrogés n'a jamais connu le fonctionnement normal des cursus photo et ciné. La suspension des cours ayant été officiellement déclarée par la Fédération Wallonie Bruxelles le 16 mars 2020, les étudiants de Bac 3 questionnés étaient alors en Bac1 etc... Tel que le signale une littérature désormais nombreuse, confinements, pandémie et quarantaines n'ont ainsi jamais cessé de perturber le cours normal des années académiques 20-21, 21-22. Les experts ont donc interrogé (à distance) des étudiants fragilisés par deux années de pandémie pour évaluer un programme pédagogique qu'ils n'ont pas suivi. Ce paradoxe doit inciter, sinon à une grande prudence, du moins à une mise en perspective explicite quant à la validité des divers constats et analyses formulés.
3. La taille de l'échantillon étudiant rencontré (8 dont les trois représentants de la section photo sont ignorés) devrait limiter toute généralisation, le lecteur ne pouvant se faire une idée du poids des différentes opinions en présence au sein de la HE. Ce même point, lorsqu'il aboutit à des opinions sévères et non nuancées au sujet de la discrimination basée sur le genre et destinées à une publication accessible au tout-venant, pose la question de la critique et de la vérification des sources.
4. Du fait de ces constats et remarques, nous pensons qu'une réflexion épistémologique s'impose.
5. Nous avons dans notre courrier du 23 décembre 2021 attiré l'attention de l'agence sur les conditions douteuses dans lesquelles la visite virtuelle des experts avait été conduite. Celles-ci posent la question de la pertinence du rapport dans notre processus de qualité.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

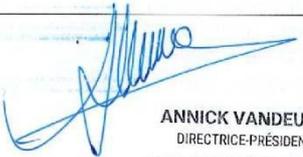
¹ Voir Planning visite 20211216 tel que transmis par l'AEQUES

² Voir relevé notre relevé des erreurs factuelles

Critère / Dimension	Rubrique ³	Point ⁴	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation



ANNICK VANDEUREN
DIRECTRICE-PRÉSIDENTE
HAUTE ÉCOLE LIBRE DE BRUXELLES
ILYA PRIGOGINE



³ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

⁴ Mentionner le numéro précédant le paragraphe.